

Groupe de travail de la réglementation intérieure

– PROJET –

**RAPPORT ANNUEL DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA RÉGLEMENTATION
INTÉRIEURE AU CONSEIL DU COMMERCE DES SERVICES (2021)**

Révision

1. Depuis son rapport annuel de 2020 au Conseil du commerce des services¹, le Groupe de travail de la réglementation intérieure a tenu une réunion formelle, le 30 juin 2021.²
2. À cette réunion, les délégations de l'Afrique du Sud et de l'Inde ont précisé leurs préoccupations concernant l'élaboration de disciplines sur la réglementation intérieure au moyen d'un document de référence d'une initiative conjointe. La déclaration liminaire a été distribuée à tous les Membres.³ À la réunion, les délégations de Sri Lanka, du Venezuela et du Zimbabwe se sont associées à la déclaration de l'Afrique du Sud et de l'Inde.
3. Les préoccupations exprimées concernaient le statut juridique de l'Initiative conjointe et tout résultat éventuel des négociations⁴, ainsi que les conséquences pour le mandat multilatéral au titre de l'article VI:4 de l'AGCS. Des questions ont également été soulevées sur le point de savoir si certaines disciplines énoncées dans le projet de document de référence sur la réglementation intérieure dans le domaine des services qui était en cours de négociation dans le cadre de l'Initiative conjointe modifieraient, interpréteraient ou dilueraient les obligations existantes au titre de l'AGCS.
4. Vingt-et-une (21) autres délégations qui participent à l'Initiative conjointe ont noté que les disciplines élaborées par l'Initiative conjointe étaient de nature "AGCS-plus" et n'affectaient pas le mandat multilatéral. Une voie juridique claire pour l'intégration des disciplines dans les Listes d'engagements spécifiques des Membres participants existait à l'OMC et les nouveaux engagements additionnels s'appliqueraient dans l'intérêt de tous les fournisseurs de services des Membres. Dans leurs réponses, plusieurs de ces délégations ont fait référence à une note sur la relation entre les disciplines négociées dans l'Initiative conjointe et l'AGCS.⁵
5. Les Membres ne sont pas parvenus à une convergence de vues.

¹ Rapport annuel du Groupe de travail de la réglementation intérieure (2020), [S/WPDR/24](#), daté du 27 novembre 2020.

² Le rapport de la réunion figure dans le document [S/WPDR/M/77](#), daté du 29 juillet 2021, et devrait être lu conjointement avec le présent rapport annuel.

³ [RD/SERV/WPDR/1](#), daté du 1^{er} juillet 2021.

⁴ Comme indiqué dans le document WT/GC/W/819/Rev.1, daté du 30 avril 2021.

⁵ Document [INF/SDR/W/4](#), daté du 11 mai 2020.